

Don de titres cotés en bourse par l'intermédiaire de votre société de gestion

Faire un don de titres cotés en bourse détenus dans une société de gestion à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, c'est **bénéficiaire triplement d'avantages fiscaux**, tout en contribuant généreusement à la santé de toute une communauté.

Comment est-ce possible ?

- 1) En transférant directement les titres cotés en bourse au compte de la Fondation, le gain en capital devient exonéré de l'impôt qui serait normalement payé.
- 2) Ce don permet de verser aux actionnaires des dividendes en capital (libre d'impôt) à partir du compte de dividende en capital (CDC) d'un montant équivalent au gain en capital total.
- 3) Vous recevrez un reçu fiscal pour don équivalant à la valeur marchande des titres établie lors de la réception de ceux-ci. Ce reçu permet de prendre une déduction d'un montant équivalent dans la société de gestion.

Avantages

- Vous **soutenez la cause de la santé** et son développement immédiat ou futur;
- Vous **obtenez un reçu fiscal** pour la valeur marchande des titres;
- Vous n'avez à payer **aucun impôt sur le gain en capital** des titres donnés;
- Vous permet **d'augmenter le solde du CDC** et de verser des dividendes libres d'impôt;
- Votre société de gestion peut **déduire le montant du don de ses revenus imposables**;
- Les multiples avantages fiscaux, vous permettent de **donner plus, sans augmenter le coût net de votre don**;
- Votre courtier pourra transférer **simplement, rapidement** et de façon électronique les titres de votre compte à celui de la Fondation;
- Vous obtiendrez une **reconnaissance immédiate** en intégrant le Club des Associés ou le Cercles des éternels.

¹ Principalement les actions, les actions accréditives, les obligations et les fonds communs de placement.

Bon à savoir

Ce type de don est à considérer si vous détenez des titres cotés en bourse comportant des gains en capital latents importants, puisqu'en faisant le don de ces derniers, ils pourront vous permettre de réduire le coût de votre don. Cela pourrait vous permettre de donner plus que vous ne l'imaginez sans qu'il ne vous en coûte davantage. Il est donc plus avantageux de donner ces titres directement à la Fondation, plutôt que de les vendre, pour ensuite faire un don en espèces, ou encore, pour remplacer l'argent que vous avez déjà donné.

Une reconnaissance gagnante pour tout le monde

« Je suis entrepreneur et solidaire de ma population. C'est grâce à cette communauté que j'ai pu réussir en affaires et c'est également cette communauté que je souhaite aider. J'ai subi une ablation de la prostate il y a deux ans et j'ai subi des traitements de radiothérapie à l'ouverture du Centre régional intégré de cancérologie. Je suis heureux que la population puisse avoir accès à tous les équipements nécessaires pour traiter le cancer. J'ai fait un don où tout le monde y gagne. **En faisant le don de certains de mes placements boursiers de mon portefeuille dans ma compagnie de gestion, j'appuie le développement de l'Hôtel-Dieu de Lévis, j'assure de bons soins à mes employés, mes clients, leurs familles, tout ça en plus d'obtenir des avantages fiscaux** ».

– Entrepreneur anonyme



En résumé

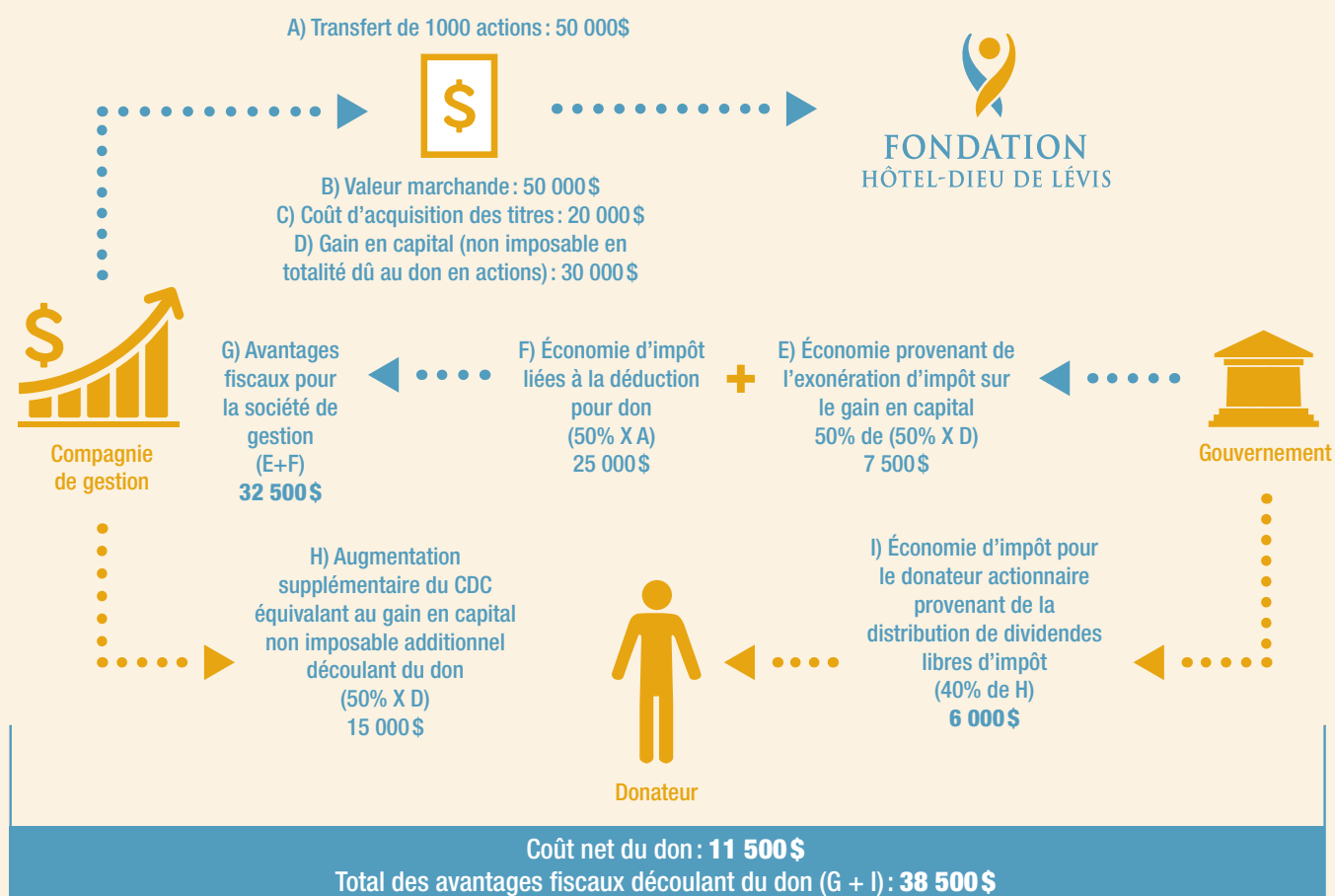
Lorsque le gain en capital est réalisé à la suite d'un don de titres cotés en bourse à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, celui-ci est exonéré d'impôt à payer sur la totalité du gain en capital. Le fait de donner des titres par l'intermédiaire d'une société de gestion permet d'augmenter le CDC. Les actionnaires peuvent donc bénéficier personnellement d'avantages liés à ce don puisqu'ils recevront des dividendes non imposables additionnels.

Augmentez votre impact social, sans augmenter le coût net de votre don !

Exemple²

Monsieur Carrier s'est engagé à soutenir le développement des soins de santé en effectuant un don de 50 000 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis. Monsieur Carrier et son fiscaliste planifient son don, ce dernier lui conseille de faire son don en

actions par l'intermédiaire de sa société de gestion. Voici les impacts de son don. Il donne 1 000 actions XYZ dont la valeur marchande et le coût d'acquisition unitaires s'établissent respectivement à 50\$ et 20\$. Au total, le gain en capital s'élève donc à 30 000\$.



² Pour simplifier le calcul de cet exemple, le taux d'imposition des dividendes est arrondi à 40%. Le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de la société de gestion est arrondi à 50% et celui du gain en capital à 25%. L'exemple ne tient pas compte du remboursement de l'IMRTDD ou IMRTDND. La société de gestion possède les revenus imposables nécessaires pour lui permettre de déduire la totalité des économies d'impôt découlant du don.

	Transfert de 1000 actions 50 000\$
A) Valeur du don	
B) Valeur marchande	50 000\$
C) Coût d'acquisition des titres	20 000\$
D) Gain en capital (non imposable en totalité dû au don en actions)	30 000\$
E) Économie provenant de l'exonération d'impôt sur le gain en capital 50% de (50% X 30 000\$)	7 500\$
F) Économie d'impôt liée à la déduction pour don (50% X A)	25 000\$
G) Avantages fiscaux pour la société de gestion (E+F)	32 500\$
H) Augmentation supplémentaire du CDC équivalant au gain en capital non imposable additionnel découlant du don (50% X D)	15 000\$
I) Économie d'impôt pour le donateur actionnaire provenant de la distribution de dividendes libres d'impôt (40 % de H)	6 000\$
J) Total des avantages fiscaux découlant du don (G + I)	38 500\$
k) Coût net du don (A-J)	11 500\$

Grâce au don de titres par l'intermédiaire de la société de gestion, le don de 50 000\$ permet à la fois à cette dernière de bénéficier d'économies de 32 500\$ et au donateur actionnaire de bénéficier d'une économie d'impôt de 6 000\$ grâce aux dividendes additionnels libres d'impôt obtenus par l'augmentation du CDC. L'ensemble de ces économies permettent de réduire le coût net du don à 11 500\$.

Étapes de réalisation

- 1) **Discutez de vos intentions avec votre famille.** Il est important que les raisons de votre geste soient comprises et acceptées par votre entourage. C'est un bon moment pour transmettre votre engagement philanthropique.
- 2) **Prenez contact avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.** Notre équipe vous remettra le formulaire de transfert de dons en titres et vous accompagnera dans la réalisation de votre don.
- 3) **Consultez votre fiscaliste ou votre comptable** pour planifier et optimiser les avantages fiscaux de votre don.
- 4) **Consultez votre conseiller en placement** pour connaître quel titre détient le plus grand gain en capital latent.
- 5) **Complétez et suivez les étapes sur le formulaire** de transfert de titres.
- 6) **Inspirez votre entourage** à faire comme vous en racontant votre histoire avec l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Joignez le Cercle des éternels pour reconnaître votre ultime impact philanthropique

La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis souhaite reconnaître votre contribution qui aura un impact significatif pour le développement du centre hospitalier. En confirmant votre don planifié avec nous, vous accédez au Cercle des éternels. Vous pouvez choisir les éléments de reconnaissance de votre choix. Vous avez notamment droit aux distinctions suivantes :



- Inscription de votre nom dans le rapport annuel;
- Inscription de votre nom sur le tableau d'honneur physique et virtuel Section Cercle des éternels;
- Reconnaissance médiatique;
- Invitation à une activité VIP pour les membres du cercle (aux 5 ans);
- Invitation à notre activité de reconnaissance annuelle.

MERCI

d'envisager la possibilité de planifier un don à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis !



Contactez-moi afin de discuter
de votre contribution à la santé.
Il me fera plaisir de vous accompagner.

Mariska Labarre

Directrice des dons majeurs et planifiés

☎ 418 570-4014

✉ mariska.labarre.fhdl@ssss.gouv.qc.ca

fhdl.ca/don-par-testament



FONDATION
HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

L'équipe de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Les exemples et les témoignages sont donnés à titre d'illustration.